

REGLEMENT DE JEU-CONCOURS AVEC OBLIGATION D'ACHAT

" 1 chance sur 100 de gagner un voyage à Saint Martin"

1 . Article 1 : **Organisateur**

La société CBB (CBD'BOX) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pau sous le n°982498735 (ci-après désignée la "société organisatrice") organise un jeu concours avec obligation d'achat, intitulé "CBD'BOX paie tes vacances à Saint Martin".

Le jeu concours est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et de celui de ses sociétés affiliées. La participation est limitée à une personne par foyer (même nom, même adresse). La participation au jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

2. Article 2 : **Présentation et participation au jeu**

Le jeu est organisé sur le site www.cbdbox.shop

Pour participer au jeu et tenter de gagner le lot mis en jeu, en complément des conditions définies à l'article 1 ci-dessus, chaque participant doit respecter des conditions de participation suivante

Se connecter sur le site www.cbdbox.shop et réaliser un achat minimum (TTC et hors frais de port) :

- Pour un panier de 80€ et plus : 1 chance /100 de gagner un voyage à St Martin ➔
- Pour un panier de 50€ à 79,99€ : 1 chance /300 de gagner un voyage à St Martin ➔
- Pour un panier de 20€ à 49,99€ :
- 1 chance /1000 de gagner un voyage à St Martin ➔

Nous tirerons au sort parmi les 100, 300 et 1000 premiers clients à passer commande et selon les différentes fourchettes /paniers.. Le Participant fera part à la Société Organisatrice de toute éventuelle modification de ses données personnelles en contactant nos services par mail à l'adresse suivante : cbdbox.contact@gmail.com

3. Article 3 : **Le lot**

CBD'BOX met en jeu le lot suivant :

1 voyage à SAINT MARTIN (1 billet d'avion Aller-Retour pour 2 personnes + hébergement dans une villa) d'une valeur commerciale de 4500€.

Le départ se fera de l'aéroport de PARIS, la durée du séjour sur place n'excédera pas 9 jours. Une fois la réservation effectuée et le billet émis, il n'est ni modifiable, ni remboursable.

Le gagnant et son accompagnant doivent voyager sur le même vol, les billets d'avion ne sont réservés qu'aux personnes majeures (plus de 18 ans). Cette condition s'applique à son accompagnant également.

Le gagnant est le seul responsable de l'obtention des documents nécessaires à son voyage (incluant son accompagnant) : notamment passeports, visas, attestations médicales ainsi que du respect des réglementations en termes de santé et d'assurance en vigueur dans le pays.

A charge de l'organisateur de réserver les billets et l'hébergement à une date convenue avec le client parmi celles proposées par l'organisateur.

Reste à charge pour le client, les assurances, repas, boissons, bagages supplémentaires, activités sur place ... ou tout autre supplément en dehors des billets et de l'hébergement.

Il appartient au gagnant de s'enquérir de sa capacité à voyager.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

Le remboursement des billets en cas d'imprévu se fait par la compagnie et n'est pas sous la responsabilité de la SAS CBB.

Le gagnant ne pourra prétendre à quelconque échange ou contrepartie en espèces ou de quelque nature que ce soit.

Le gagnant à 15 jours pour réclamer à l'organisateur son lot, si le gagnant ne répond pas, le lot est remis au second gagnant tiré au sort.

4. Article 4 : Modalités de participation

La participation au jeu concours est ouverte depuis le 6 mai 2024 et prendra fin lorsque le nombre de participants sera atteint 2024.

La participation est limitée à une personne par foyer (même nom, même adresse) Un tirage au sort sera effectué parmi les 100, 300 et 1000 premières commandes

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le présent règlement et justifier de son identité.

Il est entendu que par l'acceptation sans réserve de ce règlement, chaque gagnant accepte que ses « nom et prénom » soient diffusés et publiés à

titre informatif sur : - www.cbdbox.shop, sur le compte Instagram "cbdboxshop" et sur la page Facebook "Cbd'Box"

5. Données personnelles

Les données collectées pour la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par la Société Organisatrice.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire et de rectification des données les concernant et, le cas échéant,

d'opposition au traitement de ses données, à leur transmission à des tiers ou à leur suppression, auprès de la SAS CBB par e-mail à l'adresse suivante :

cbdbox.contact@gmail.com